

Assemblée générale du 26 mars 2020

Rapport d'activités de la Présidente (21 mars 2019 – 26 mars 2020)

En ce début de printemps 2020, s'achève pour moi une deuxième année de présidence au sein du comité de l'APeVAL. L'ouvrage n'a pas manqué durant cette période et a exigé beaucoup d'engagement de la part de notre secrétariat et de notre comité, qui ont accompli ces tâches avec la fierté de suivre la voie ouverte par nos prédécesseurs et la certitude de contribuer à renforcer la notoriété de l'APeVAL. La preuve avec les explications que je vous livre dans ce rapport.



Fonctionnement du comité

La vie nous réserve des surprises et nous force à nous adapter en permanence. En automne dernier, notre secrétaire, **Virginie Taillard**, nous a informés qu'en raison de changements d'ordre professionnel, elle quitterait son poste au 01.04 2020. Ce fut une surprise totale et un choc pour moi. Je me suis d'abord dit que ce n'était pas vrai, qu'elle me faisait une blague anticipée, pour ce 1^{er} avril 2020... Mais non.

Chère Virginie, ton parcours à l'APeVAL marquera les esprits, car ton sens pratique et ton expérience du secrétariat nous ont permis à toutes deux de fonctionner parfaitement en tandem, dès le départ et malgré la configuration quelque peu complexe de notre organisation à distance. Je me permets de souligner ce soir combien ta personnalité joviale et positive a été hautement appréciée par tous les membres de notre comité. Chère Virginie, le comité et moi te remercions sincèrement de ton engagement et te souhaitons tout le meilleur pour ton avenir professionnel.

Virginie a transmis progressivement le flambeau de son activité à la personne qui va lui succéder, à savoir, **Lysiane Salamin**, qui travaille déjà avec nous depuis le 1^{er} janvier 2020. Il semblerait que Virginie ait une jumelle en efficacité et savoir-faire administratif, car Lysiane est déjà très impliquée dans le fonctionnement de notre association.

Merci à toutes les deux pour votre précieuse collaboration, car vous êtes d'une efficacité redoutable.



Activités du comité

Pour me soutenir dans mes multiples démarches, cette année riche en nouvelles expériences fut portée par un comité composé de personnes enthousiastes, compétentes, engagées et assidues à la tâche. Je tiens à souligner que le comité pilote de nombreux dossiers avec rigueur et persévérance et qu'il est dévoué à l'avancement et à la réalisation de ceux-ci.

Sollicité par le SRH et la FMEP, le comité APeVAL s'est déterminé sur les **consultations suivantes** :

- Plan de travail 2020
- Projet de modification des ordonnances et règlements sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant)
- Avis de droit sur le traitement des données du personnel de l'Etat du Valais
- Approbation définitive des nouveaux horaires/ouverture des guichets du SCN (Service de la navigation et de la circulation)
- Mesures d'accompagnement en lien avec la flexibilisation de l'âge de la retraite

Pour pouvoir répondre de manière professionnelle et rapide à ces demandes, l'APeVAL a constitué au sein de son comité, une équipe juridique qui fonctionne avec efficacité et détermination. Elle est composée de trois juristes : **Mme Isabelle Volken-Viscomi, M. Ferdinand Vanay et M. Jean-Pascal Fournier**. Je les remercie chaleureusement pour l'excellence de leur travail. Il est important que vous sachiez que c'est souvent le résultat de leurs analyses pointues, au nom de l'APeVAL, qui est transmis ensuite par la FMEP aux autorités compétentes. Et c'est entre autres par ce biais, grâce à une excellente collaboration avec la **FMEP**, dans le cadre des comités directeur et fédératif, que l'APeVAL peut se faire entendre et faire valoir son point de vue avant que des décisions définitives ne soient prises ou que des réglementations ne soient validées.

Des échanges constructifs avec le **SRH** ont également eu lieu durant l'année écoulée. M. Gilbert Briand et Mme Carine Knubel se tiennent volontiers à la disposition de l'APeVAL en cas de besoin. Je saisis cette occasion pour les remercier tous les deux pour leur disponibilité et pour l'attention qu'ils nous réservent à chacune de nos rencontres, soit chez eux, soit chez nous quand ils sont invités dans l'une de nos séances.

Comme par le passé, dans le cadre des séances mensuelles, votre comité a accompli de nombreuses autres tâches liées à la gestion des membres. Il s'est organisé en créant des groupes de travail pour faire face aux différentes sollicitations ; sont ainsi nés un groupe de communication, un groupe de rédaction et un groupe Actions-Avantages en faveur de nos membres.

Nous avons aussi été approchés par **Rhône FM**, en juillet dernier, dans le cadre d'une interview téléphonique à propos d'une **étude d'Economie suisse** qui traitait de l'évolution de l'administration publique suisse fédérale et cantonale au cours des dernières années.

J'en viens maintenant à poser **quelques constats généraux** :

En 2019, une fois de plus, les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais n'ont pas démerité. C'est un refrain qui revient chaque année comme une rengaine, mais il est vrai que malgré une surcharge de travail en constante évolution, tous services et activités confondus, les tâches ont toujours été effectuées de manière efficace et avec un haut degré de savoir-faire par les employés de la fonction publique valaisanne. En ce début 2020, nous constatons à regret que, pour cette année, les collaborateurs de l'Etat du Valais devront effectuer **près d'une semaine de travail en plus qu'en 2018 et en 2019** (pour être précise 36.75 heures de plus que la moyenne des 4 dernières années), cela avec la même charge de travail tout au long de l'année.

En effet, **pour 2020, on dénombre un total de 10 jours et demi de congé ou chômés** : c'est très en dessous des 13 jours et demi (en 2017) ou 14 jours et demi (en 2018 et en 2019) qui ont été octroyés ces dernières années. Les hasards du calendrier font que, cette année, le nombre de jours fériés dont nous pourrions bénéficier est inférieur à celui de l'année précédente : la seconde partie de l'année sera beaucoup plus chargée, puisque trois jours fériés tombent sur des week-ends (1^{er} août, 15 août et 1^{er} novembre). M. Roberto Schmidt nous a répondu lors de l'Assemblée des délégués de la FMEP en novembre dernier que seul un changement de loi pouvait modifier cet état de fait et que l'employeur ne compenserait donc pas ces jours fériés tombant sur un week-end. Par contre, il confirmait l'octroi de deux jours chômés supplémentaires au lieu des quatre demandés.

Cette situation est fort regrettable. En effet, le manque de jours de congé ou chômés – près d'un tiers par rapport aux années précédentes – est un facteur qui va considérablement accroître le stress des employés, qui devront travailler davantage et plus longtemps en 2020. Cette pression supplémentaire, dans le contexte inquiétant d'une surcharge de travail que nous signalons déjà depuis plusieurs années, est susceptible d'engendrer du mal-être, des conflits interpersonnels, de l'absentéisme et, dans le pire des cas, des troubles psychosociaux avec les conséquences dramatiques que nous connaissons. Nous devons rester vigilants et continuer à faire entendre notre voix pour améliorer nos conditions de travail. Certes, nos conditions de travail sont actuellement assez bonnes, mais elles sont sans aucun doute perfectibles pour l'avenir et sur la durée. Notre employeur, l'Etat du Valais, en est parfaitement conscient et d'ailleurs c'est dans un esprit de

saine collaboration que nous œuvrons à maintenir et à développer nos conditions de travail avec le SRH et la FMEP.

C'est pourquoi plus que jamais, l'APeVAL a besoin de votre soutien, car sans votre solidarité, nous ne pourrions pas continuer à défendre nos intérêts à tous.



Politique salariale 2020

Les employés d'Etat ne perçoivent plus de compensation sur leur salaire pour le renchérissement depuis 2012. Cette année encore, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas adapter les échelles de salaires de son personnel au renchérissement et de maintenir le niveau des salaires à celui de 2019.

Pour rappel, la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais prévoit une adaptation au renchérissement une fois par an, le 1^{er} janvier, sur la base de l'IPC du mois de décembre précédent. En décembre 2019, l'IPC (indice suisse des prix à la consommation) est resté en dessous des 100 points pris comme indice de référence, et ceci malgré un renchérissement de 0,2% depuis décembre 2018.

Au vu de ce qui précède, nous constatons à regret que notre employeur continue à utiliser l'IPC qui se fonde sur le panier type des ménages privés comme base de l'évolution des salaires de ses employés. Or, ce panier type n'est plus réaliste. Il ne coïncide plus du tout avec l'évolution réelle des prix. Il ne tient d'ailleurs pas compte des primes d'assurance maladie qui augmentent chaque année et qui grèvent toujours plus lourdement le budget des ménages privés.

Nous observons que, si l'on indexait les salaires du personnel de l'Etat du Valais en fonction de l'IPC durant les dix dernières années, ces salaires subirait une baisse de 1,1%. Concrètement et par exemple, l'employé qui touchait un salaire de Fr. 5'000.- en décembre 2010 ne gagnerait plus, en termes réels, que Fr. 4'945.- en décembre 2019, selon cette méthode d'indexation. Or, qui peut sérieusement affirmer ici que le coût réel de la vie a diminué ces dix dernières années ?

C'est pourquoi l'APeVAL et la FMEP se mobilisent pour obtenir une indexation des traitements qui vise véritablement et concrètement à maintenir le pouvoir d'achat. Une indexation des traitements du personnel conforme à l'évolution réelle des prix, c'est que nous souhaitons et cela constitue un point essentiel dans la défense de vos intérêts.

Par contre, nous relevons avec satisfaction la décision du Conseil d'Etat d'appliquer dès janvier 2020 un coefficient de 1,1 sur l'augmentation progressive liée à la prestation et à la prime de performance des employés d'Etat.

Il n'en reste pas moins un sentiment de frustration, car les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais méritent d'avoir des conditions salariales conformes à la réalité du coût de la vie et, surtout, des conditions qui sont celles d'un employeur qui se veut attractif et concurrentiel sur le marché de l'emploi.



Caisse de pension CPVAL

Délégué(e)s

Au vu des changements structurels imminents de la Caisse de pension CPVAL annoncés en 2019, il nous est apparu fondamental de pouvoir compter sur des délégué(e)s APeVAL motivé(e)s et engagé(e)s auprès de notre caisse. Le comité a donc décidé de rencontrer ces membres qui ont accepté par le passé la charge bénévole de « délégué APeVAL à la CPVAL ».

Une séance a été organisée le 6 juin 2019 à leur attention, avec l'objectif de faire connaissance et de confirmer leur intérêt à rester délégué(e) auprès de la CPVAL.

Conformément au nouveau règlement de la CPVAL, 30 délégué(e)s APeVAL ont participé à l'assemblée des délégué(e)s qui s'est tenue le 19 juin 2019. Une fois de plus la représentativité de l'APeVAL est importante en nombre et, sauf modifications réglementaires ultérieures, nous conserverons ce droit d'avoir 30 délégués APeVAL lors des assemblées de la CPVAL.

Pour rappel, la fonction d'un délégué APeVAL est d'être le porte-parole de ce qui se dit en Assemblée et de relayer les informations auprès de ses collègues de service.

Représentant des assurés

Compte tenu du départ annoncé du représentant de l'APeVAL au sein du Comité CPVAL, **M. Roland Crettaz**, l'APeVAL a mis au concours le poste en question auprès de toutes et tous les membres affiliés, afin de lui trouver un(e) successeur parmi les membres actifs. L'APeVAL a toujours disposé d'un de ses membres au comité CPVAL. Celui-ci est constitué de dix membres représentant de manière paritaire l'employeur et les assurés. Les femmes étant sous-représentées au Comité, les candidatures féminines ont été encouragées. Aujourd'hui nous avons le plaisir et l'avantage de vous confirmer que la personne qui a été engagée pour ce poste est une femme. Il s'agit de **Mme Isabelle Volken-Viscomi** : elle a été officiellement nommée lors de l'assemblée extraordinaire des délégués CPVAL qui s'est tenue en novembre dernier.

Nous saisissons cette occasion pour la féliciter et la remercier pour son engagement à défendre les intérêts des membres APeVAL auprès de la caisse de pension.

Mesures d'accompagnement

Comme vous le savez, dans le cadre du comité directeur de la FMEP, l'APeVAL participe et collabore activement à la défense des intérêts des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais. Lors des nombreuses séances tenues à ce propos, elle a contribué à définir les différentes mesures d'accompagnement permettant d'« amortir l'impact de la réforme de la caisse de prévoyance. » Le Conseil d'Etat a finalement retenu quatre mesures sur toutes celles proposées. Par gain de temps, je ne les citerai pas ici, car sans aucun doute, vous en avez pris connaissance par le biais du flyer « Point de situation 2020 » que la FMEP vous a envoyé en février.



Sortie annuelle 2019

En septembre dernier, a eu lieu la 46^e sortie d'automne des membres de l'APeVAL à laquelle j'ai eu le plaisir de participer. Comme d'habitude, tout a été orchestré de main de maître par François Bétrisey. Notre voyage nous a menés jusque dans la région du Vully pour une pause apéro et dégustation du gâteau sucré typique de la région. Le repas de midi fut pris à Salavaux, avant le départ en bateau pour la découverte du canal de la Broye jusqu'au port de Neuchâtel. Une dernière visite des caves de la ville de Neuchâtel avec dégustation des vins non filtrés a constitué la dernière étape de cette sortie avant le retour en Valais.

Un grand merci pour cette organisation sans faille à François Bétrisey.



Séance des délégués 26.09.19

En raison des difficultés rencontrées pour affilier de nouveaux membres, votre comité a décidé l'année dernière d'organiser une séance particulière à l'attention des membres APeVAL qui se sont engagés à collaborer avec nous, en acceptant une fonction de « délégué de l'APeVAL auprès de la FMEP » lors de l'assemblée des délégués annuelle de notre faîtière.

Cette rencontre a eu lieu le 26 septembre 2019. Son objectif principal était de faire la connaissance de tous les délégués et de les encourager à devenir nos porte-paroles et ambassadeurs auprès des nouveaux collaborateurs de leur service respectif. Pour rappel, l'APeVAL étant la plus grande des 12 associations fédérées par la FMEP (2'800 actifs – 700 retraités), elle a droit à 140 délégués lors de l'Assemblée des délégués de la FMEP. A ce jour, nous comptons seulement 96 membres qui ont accepté d'endosser avec conviction cette mission bénévole. Ce n'est pas suffisant. Je reviendrai sur ce sujet plus concrètement lorsque je vous parlerai des défis 2020 à relever. Une telle séance de rencontre avec les délégués sera organisée dorénavant chaque année en septembre.



Collecte de Noël 2019

En fin 2019, l'APeVAL a organisé une récolte de fonds au profit de l'association « **SOS Enfants de chez nous** ». Cette action caritative organisée au niveau cantonal a fédéré la générosité des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais. Venir en aide aux enfants défavorisés valaisans a particulièrement sensibilisé les membres de l'APeVAL.

En date du 11 décembre 2019, Rhône FM a largement promu l'évènement et l'APeVAL a été invitée à s'exprimer en qualité de donatrice au même titre que d'autres donateurs. Le 2 mars dernier, votre présidente et deux membres du comité ont eu le plaisir et l'honneur de remettre à Mme Jordan, Présidente de l'association, un chèque de 10'000 francs. Une fois de plus, l'APeVAL aura pu apporter généreusement son appui à une belle et importante cause humaine.



Défis 2020

Il faut parfois beaucoup de conviction pour assumer l'ampleur de la tâche et les défis à relever, mais vous pouvez être assurés du total engagement de votre comité à la défense des intérêts des employés de la fonction publique valaisanne.

Voici les défis principaux qui nous attendent ...

REFLEXE APeVAL et ACQUISITION DE NOUVEAUX MEMBRES

La force d'une association, ce qui la fait vivre, passe par ses membres. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'affiliation automatique à l'APeVAL au moment de l'engagement a disparu. Cet état de fait a grandement affecté l'acquisition de nouveaux membres.

C'est pourquoi, fort d'une motivation sans égale, notre comité souhaite faire rayonner davantage notre association auprès de tous les collaborateurs de l'Etat du Valais, afin d'assurer son développement et sa pérennité. Nous voulons plus que jamais créer **un sentiment d'appartenance à l'APeVAL en déclenchant ce que nous appelons le « Réflexe APeVAL »**.

Le partage d'idées et l'implication de toutes les personnes que je rencontre renforce ma conviction **qu'ensemble**, dans un **esprit de solidarité**, l'APeVAL est forte : elle a besoin d'« ambassadrices et ambassadeurs » sur le terrain pour la promouvoir auprès des nouveaux collègues : si vous ne pouvez pas vous impliquer personnellement, pensez à un ou une collègue qui serait intéressé(e) par cette implication. C'est à vous, chers membres actifs, de faire votre part du travail en nous soutenant et en parlant de l'APeVAL et de ses avantages à vos nouveaux collègues. Je ne peux qu'encourager et motiver les nouveaux employés de l'Etat du Valais à s'affilier à l'APeVAL. Il s'agit d'un geste de solidarité et, j'ose le dire, de **respect** et de **reconnaissance** pour celles et ceux qui, avant nous, ont défendu nos droits et nos intérêts, afin qu'aujourd'hui encore, nous puissions bénéficier de bonnes conditions de travail, en maintenant nos acquis et en défendant nos intérêts.

Alors, Mesdames et Messieurs, chères/chers membres, soyez nos ambassadeurs et portez avec fierté et reconnaissance le drapeau de l'APeVAL, votre association, la seule qui défend vos acquis et intérêts.

Parlez-en autour de vous et activez le « **Réflexe APeVAL** » auprès de vos collègues en parlant des bienfaits et avantages qu'elle apporte à ses membres. Nous avons besoin de vous pour pérenniser l'avenir de l'APeVAL : l'APeVAL, c'est l'effort de chacun. C'est grâce à VOUS, collaboratrices actives et collaborateurs actifs, ainsi que grâce à nos retraités, que l'APeVAL est l'APeVAL. Par votre cotisation de membre, vous nous aidez à œuvrer avec vigueur en faveur de nos intérêts communs, à défendre nos points de vue, nos droits, vous nous permettez d'être crédibles vis-à-vis de notre employeur et du monde politique valaisan. C'est ensemble que nous pourrions obtenir davantage et valoriser l'image du service public auquel nous appartenons.

REFLEXE APeVAL et VALEURS ASSOCIATIVES

Je souhaite profiter également de ce moment privilégié pour vous dire que la force d'une association et de son comité se manifeste AUSSI à travers ses **valeurs** et le sens qu'elle donne aux actions qui lui sont confiées. Pour rappel, l'APeVAL est une association professionnelle sans but lucratif, politiquement et confessionnellement neutre.

Ses valeurs sont : **l'engagement, le respect, l'expertise, l'audace, la persévérance et la proximité.**

« E » comme Écologie et Économies

En décembre dernier, nous vous faisons part dans notre APeVAL-Infos n° 42, de notre souhait de faire un geste pour le climat. Nous vous proposons de privilégier la communication digitale pour contribuer, à notre façon, à la préservation de notre environnement, geste permettant en outre de faire des économies substantielles sur l'achat de papier et sur les frais d'impression des documents envoyés aux membres. Avec l'APeVAL-Infos n° 43 contenant l'invitation à cette Assemblée générale, nous vous avons annoncé que de nombreux membres avaient manifesté positivement leur intérêt pour ce nouveau mode de communication. Aujourd'hui les réponses continuent à arriver régulièrement et plus d'un millier d'adresses électroniques nous sont déjà parvenues. Un point de situation définitif sera fait en juin prochain pour entériner cette façon de faire respectueuse de l'environnement et bénéfique pour les finances de l'APeVAL.

Et pour conclure, nous vous informons d'ores et déjà que le PV de cette assemblée générale sera publié intégralement sur notre site et ne sera plus envoyé, excepté aux personnes qui en feront expressément la demande. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension à ce propos.



Maria Ruberti-Fugazza
Présidente

Sion, le 3 mars 2020